



**REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE
TERRITORIALE DE LA MAYENNE**

Assemblée Générale du 23 novembre 2023 - n° 06_2023

BUDGET RECTIFICATIF 2023

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi 23 novembre, à dix-sept heures et quarante-cinq minutes, l'assemblée générale de la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Mayenne, dûment convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Eric HUNAUT, Président.

Les délibérations sont prises à la majorité absolue des votants. En cas de partage égal des voix, celle du Président est prépondérante.

Membres élus en exercice	: 30
Membres élus présents	: 16
Membres élus excusés	: 14
Quorum	: 16

Membres élus présents :

Mmes Cécile Legrand-Theil et Nathalie Planchais,
MM. Raphaël Alexandre, Jérôme Chaplet, Erwan Coatanea, Jérôme Deniau, Frédéric Devineau, Eric Fouassier, Loïc Granger, Eric Hunaut, Laurent Lairy, Bruno Lucas, Jean-Michel Motrieux, Vincent Seyeux, Konthirith Tek et Christophe Terrien.

Membres élus excusés :

Mmes Anne Cousin, Sylviane Gandon, France Gérard, Hélène Gohier et Camille Moquet
MM. Emmanuel Adam, Bernard Fort, Guillaume Gruau, Christophe Le Guet, Christophe Marchand, Norbert Montembault, Nicolas Mousset, Bruno Rigouin et Nicolas Rousseau.

EXPOSÉ DES MOTIFS

Le montant du budget rectificatif 2023 de la CCI de la Mayenne s'élève à 7 140 735 €, le résultat de fonctionnement se traduit par une perte de 107 233 € et le résultat budgétaire par un déficit de - 1 102 583 €.

Les montants de chaque service budgétaire figurent dans le « Budget Rectificatif 2023 » envoyé avant la présente Assemblée Générale.

Le budget rectificatif 2023 a été présenté au bureau le 6 novembre 2023 et soumis à l'examen de la Commission des Finances le 14 novembre 2023.

Les explications concernant ce budget ont été données lors de l'Assemblée Générale.

A l'issue de cet exposé, l'Assemblée adopte, à l'unanimité des membres élus présents, la délibération suivante :

DÉLIBÉRATION

CONSIDÉRANT le code du commerce, son livre VII et notamment les articles L711-8-1°, L712-1, R712-7-1°, R712-14 et R712-15 à R712-20 et le projet de norme 4.11

CONSIDÉRANT les montants du budget rectificatif 2023 des services budgétaires de la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Mayenne (Service Général – Service Formation – Service Divers)

CONSIDÉRANT les explications fournies à l'appui de ce budget rectificatif,

CONSIDÉRANT l'examen du bureau réuni le 6 novembre 2023

CONSIDÉRANT l'avis favorable de la Commission des Finances réunie le 14 novembre 2023,

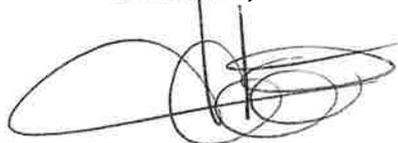
L'ASSEMBLEE GENERALE

- APPROUVE le budget rectificatif 2023 des services budgétaires de la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Mayenne.
- MANDATE son Président pour transmettre ce budget rectificatif au Préfet de la Région Pays-de-la-Loire pour approbation et aux différentes autorités concernées.

Pour : 16
Contre : 0
Abstention : 0

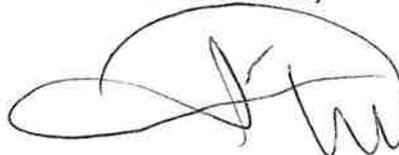
Copie certifiée conforme, le 23 novembre 2023

Le Président,



Eric HUNAUT

Le secrétaire,



Frédéric DEVINEAU



CCI MAYENNE

**REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE
TERRITORIALE DE LA MAYENNE**

Assemblée Générale du 23 novembre 2023- n° 06_2023

BUDGET RECTIFICATIF 2023 - CFA

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi 23 novembre, à dix-sept heures quarante-cinq minutes, l'assemblée générale de la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Mayenne, dûment convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Eric HUNAUT, Président.

Les délibérations sont prises à la majorité absolue des votants. En cas de partage égal des voix, celle du Président est prépondérante.

Membres élus en exercice	: 30
Membres élus présents	: 16
Membres élus excusés	: 14
Quorum	: 16

Membres élus présents :

Mmes Cécile Legrand-Theil et Nathalie Planchais,
MM. Raphaël Alexandre, Jérôme Chaplet, Erwan Coatanea, Jérôme Deniau, Frédéric Devineau, Eric Fouassier, Loïc Granger, Eric Hunaut, Laurent Lairy, Bruno Lucas, Jean-Michel Motrieux, Vincent Seyeux, Konthirith Tek et Christophe Terrien.

Membres élus excusés :

Mmes Anne Cousin, Sylviane Gandon, France Gérard, Hélène Gohier et Camille Moquet
MM. Emmanuel Adam, Bernard Fort, Guillaume Gruau, Christophe Le Guet, Christophe Marchand Norbert Montembault, Nicolas Mousset, Bruno Rigouin et Nicolas Rousseau.

EXPOSÉ DES MOTIFS CENTRE DE FORMATION DES APPRENTIS

Après avoir pris connaissance des documents budgétaires, avoir entendu le rapport présenté par le Directeur Général de la Chambre de Commerce et d'Industrie, sur proposition du Président, arrête le Budget Rectificatif 2023, pour le Centre de Formation des Apprentis à :

- Résultat de l'exercice : + 81 K€
- Capacité d'autofinancement : + 323 K€
- Solde budgétaire global : + 90 K€

Le budget rectificatif 2023 a été présenté au bureau le 6 novembre 2023 et soumis à l'examen de la Commission des Finances le 14 novembre 2023.

Les explications concernant ce budget ont été données lors de l'Assemblée Générale.

A l'issue de cet exposé, l'Assemblée adopte, à l'unanimité des membres élus présents, la délibération suivante :

DÉLIBÉRATION

CONSIDÉRANT le code du commerce, son livre VII et notamment les articles L711-8-1°, L712-1, R712-7-1°, R712-14 et R712-15 à R712-20 et le projet de norme 4.11

CONSIDÉRANT les montants du budget Rectificatif 2023 du Centre de Formation des Apprentis de la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Mayenne

CONSIDÉRANT les explications fournies à l'appui de ce budget Rectificatif,

CONSIDÉRANT l'examen du bureau réuni le 6 novembre 2023,

CONSIDÉRANT l'avis favorable de la Commission des Finances réunie le 14 novembre 2023,

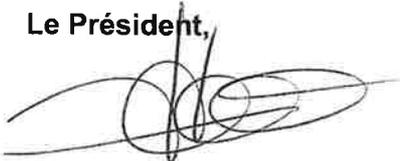
L'ASSEMBLEE GENERALE

- APPROUVE le budget Rectificatif 2023 du Centre de Formation des Apprentis de la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Mayenne.
- MANDATE son Président pour transmettre ce budget rectificatif aux différentes autorités concernées.

Pour : 16
Contre : 0
Abstention : 0

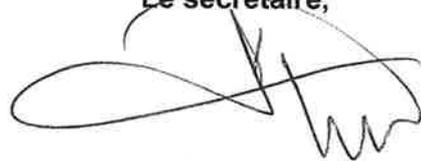
Copie certifiée conforme, le 23 novembre 2023

Le Président,



Eric HUNAUT

Le secrétaire,



Frédéric DEVINEAU